

Annexe 2 : plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000

Plan de situation au 1/25 000



Carte IGN extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte

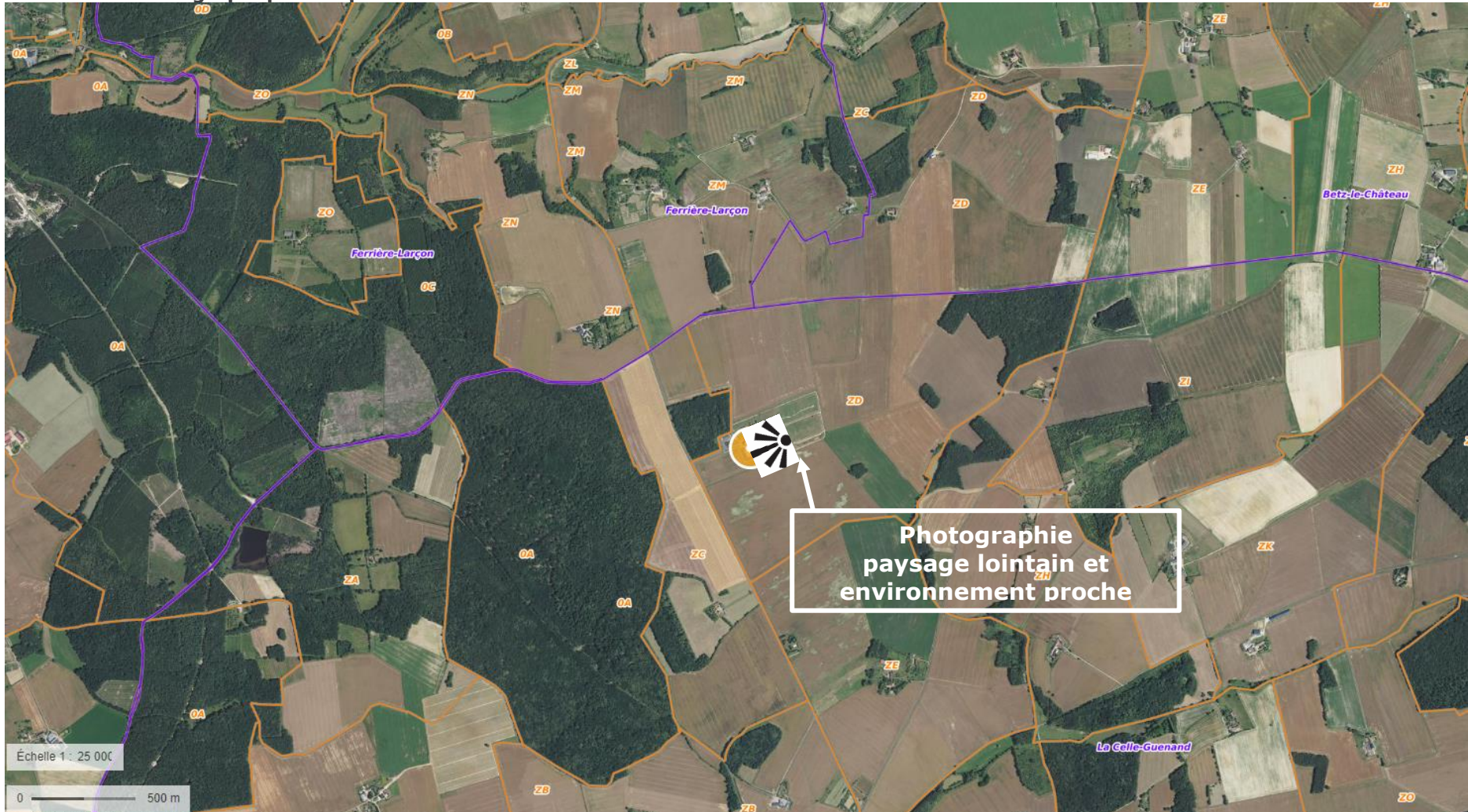
Plan de situation au 1/25 000



Photographie aérienne avec parcelles cadastrales, extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte

Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

Localisation cartographique des prises de vue



Photographie aérienne extraite en septembre 2020, format d'origine, 1/25 000, www.geoportail.gouv.fr/carte

Photographie qui permet de situer le projet dans l'environnement proche

La prise de vue date d'octobre 2020. La photo a été prise depuis l'extrémité est de l'ISDND.



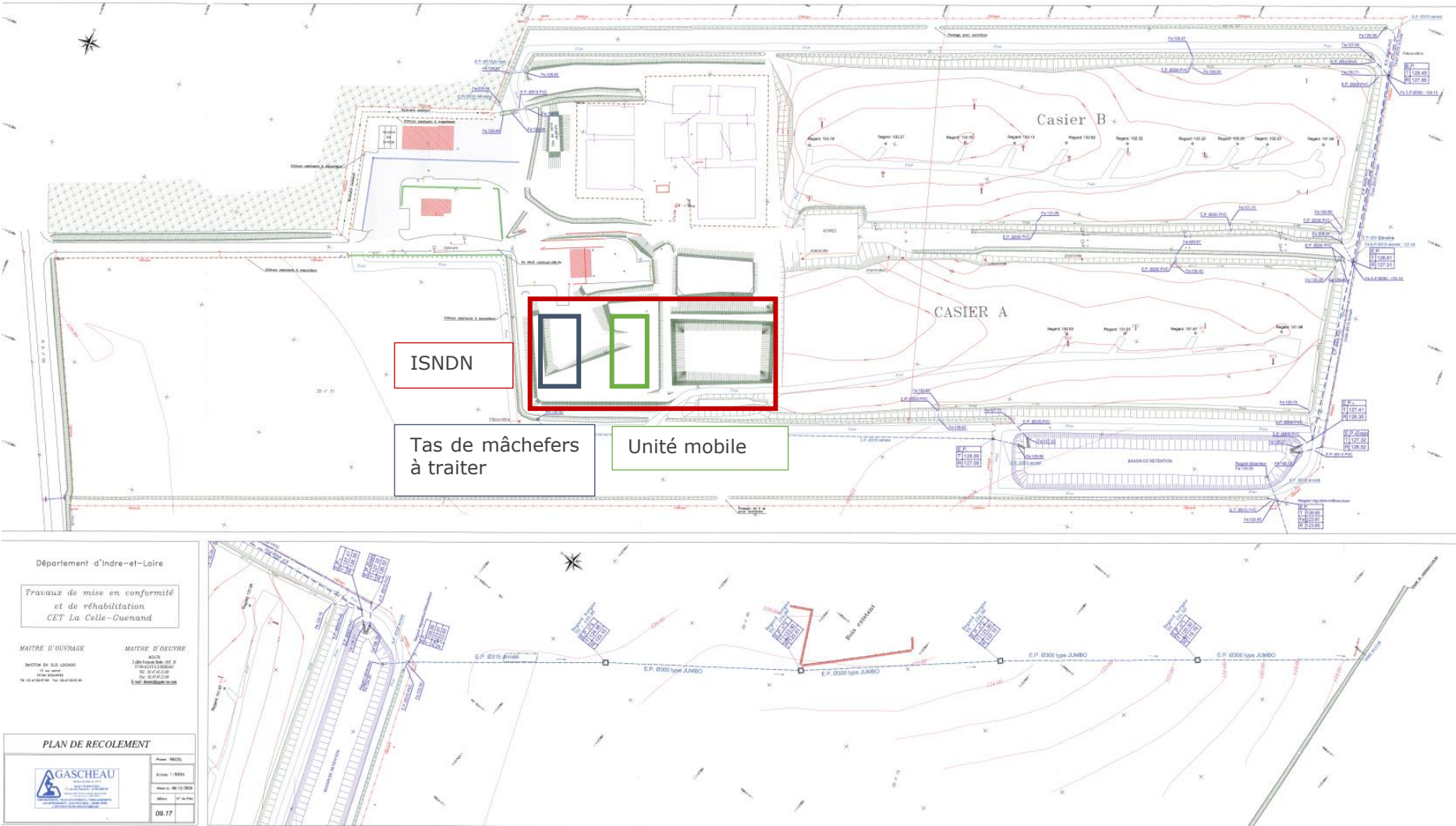
Photographie qui permet de situer le projet dans l'environnement lointain

La prise de vue date d'octobre 2020. On observe les différents éléments du site de collecte des DND (bâtiments, voies, bennes, bassins).



Annexe 4 : Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;

Plan du projet






Plan de recollement datant de la mise en conformité du site en 2009, avec localisation du projet, 1/5 000

Annexe 5 : Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau

Plan des abords du projet



-  Site de collecte des DND
-  Zone forestière
-  Zone agricole

Photographie aérienne sur laquelle est rajoutée l'occupation des sols. Image extraite en novembre 2020, format d'origine, 1/5 000, www.geoportail.gouv.fr/carte.